



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mars 2020

COVID-19 : mesures prises par le gouvernement pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Afin de protéger au mieux l'ensemble de la population et de tenir compte de l'évolution de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé hier soir une série de mesures, qui comprennent notamment la fermeture au public de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à compter du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a reçu, aujourd'hui, l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur afin de mettre en œuvre ces mesures qui ont deux objectifs : garantir la sécurité des étudiants, des personnels et des enseignants, et permettra la continuité des activités dans le champ de la formation comme dans celui de la recherche.

La mise en œuvre de ces mesures implique, pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les orientations suivantes :

- **Fermeture des seules activités de formation et continuité pédagogique à distance**

Tous les établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles, classes préparatoires, STS, publics ou privés) cesseront de recevoir des usagers dans le cadre de leurs activités de formation à compter du lundi 16 mars 2020.

Cette mesure générale de fermeture n'est pas applicable à l'outre-mer, où le représentant de l'Etat peut décider du maintien des activités pédagogiques ou de la fermeture des établissements en fonction de la situation épidémiologique et des capacités du système de soin, sur proposition de l'Agence régionale de santé et en lien avec les recteurs et les élus.

Afin de garantir la continuité pédagogique, les établissements veilleront à offrir leurs modules d'enseignement en e-learning pour permettre aux usagers de suivre leurs formations à distance. Des outils nationaux existent également (FUN MOOC, universités numériques thématiques etc.) et seront à leur disposition.

L'ensemble de ces outils fait l'objet d'une boîte à outils de la continuité pédagogique mise à disposition par la taskforce « continuité pédagogique » de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

- **Maintien des autres activités**

Dans le respect des consignes générales portant sur les rassemblements, les autres activités administratives ainsi que les laboratoires de recherche ont vocation à être maintenues afin de permettre la continuité pédagogique et le maintien de la recherche. Pour les personnels, le travail à distance doit être privilégié lorsqu'il est possible, dans le respect des nécessités du service. Sinon, les personnels sont invités à venir travailler en respectant les mesures barrières.

- **Résidences universitaires et internats**

Les internats et cités universitaires vont demander aux jeunes de regagner le domicile de leur famille, mais demeureront ouverts, afin d'accueillir les élèves et étudiants, notamment internationaux, qui ne seraient pas en mesure de le faire.

- **Concours**

Autant que possible, les concours post-bac d'accès aux écoles seront remplacés par des examens de dossiers, dans le calendrier de Parcoursup, qui n'est pas modifié à ce stade.

A ce jour, les concours post-classes prépas, ainsi que les examens classants nationaux (ECN) et la Première Année Commune aux Etudes de Santé sont maintenus, en veillant à organiser les conditions matérielles du concours de façon à assurer au mieux la sécurité et la santé des candidats.

Les concours de recrutement dans la fonction publique et plus particulièrement dans l'éducation nationale sont maintenus. Les autorités organisatrices prennent les mesures nécessaires pour que les consignes sanitaires soient scrupuleusement observées.

Pour les épreuves écrites, un espace d'un mètre minimum entre les candidats sera respecté.

Frédérique Vidal tient à saluer à nouveau la mobilisation de tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les personnels des CROUS pour permettre la continuité pédagogique et la poursuite d'activités des établissements dans ces circonstances particulières.